

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 119

présenté par
Mme Lardet et Mme Riotton

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ou des porteurs de projets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir la formation professionnelle au sein du CNM auprès des entrepreneurs mais aussi auprès des porteurs de projets.